

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Après plusieurs semaines durant lesquelles nos vies ont été rudement mises à l'épreuve par l'épidémie du Covid19, le Premier Ministre a annoncé la décision d'un déconfinement progressif, pour une reprise des activités.

Dans ce cadre, la réouverture des crèches peut être envisagée, dans la limite de 10 enfants maximum par espace et avec port du masque obligatoire pour les professionnels de la petite enfance.

A ce jour, plusieurs incertitudes persistent, parmi lesquelles notre capacité d'accueil, qui va devoir être adaptée pour se conformer aux règles de sécurité, ainsi que la disponibilité des personnels de crèches. Certains ne pourront reprendre le travail pour des motifs médicaux ou de garde d'enfants, comme le prévoient les mesures d'urgence.

Je tiens à vous assurer que les mesures seront prises par la Municipalité pour permettre un accueil des enfants dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire possibles.

C'est la raison pour laquelle un temps de travail est nécessaire pour définir une organisation dans chaque équipement, prenant en compte les instructions ministérielles pour la petite enfance et les préconisations du service de Protection Maternelle et Infantile. De ce fait, à compter du 11 mai, seule une crèche sera ouverte pour continuer à accueillir les enfants des soignants et prioritaires, comme c'est le cas depuis le 17 mars dernier. Les autres structures ouvriront à partir du 18 mai.

Notre volonté est également de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des familles dans toute la mesure du possible.

Ces derniers jours, un questionnaire adressé aux parents a permis d'avoir une première estimation du nombre d'enfants à accueillir dès la mi-mai. L'étude menée permet d'estimer que nous pourrions être en mesure de répondre favorablement à toutes les familles s'étant manifestées. Néanmoins, il est probable que des regroupements de crèches devront être opérés dans le respect des consignes sanitaires. En fonction de l'évolution de la situation dans les semaines à venir, d'autres mesures pourraient potentiellement s'avérer nécessaires.

Dans les prochains jours, vous serez informés par le service petite enfance des modalités pratiques retenues pour l'accueil de votre enfant, ainsi que des mesures de sécurité sanitaire mises en place.

Je ne doute pas que ces semaines marqueront durablement nos esprits et impacteront nos organisations et modes de vie. Je sais également pouvoir compter sur votre compréhension et votre coopération dans le respect des règles de sécurité qui seront mises en place.

Comme toujours, les services municipaux sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations et permettre une reprise de l'activité dans les meilleures conditions pour tous, enfants, familles et personnels municipaux.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers parents, en l'expression de mes sentiments distingués,

et les meilleurs


Laurent CATHALA

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE ET DU LOGEMENT

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX • TÉLÉPHONE : 01.49.80.92.94
TÉLÉCOPIE : 01.49.80.18.94 • SITE INTERNET : www.ville-creteil.fr

Toute correspondance destinée à la Mairie doit être adressée à Monsieur le Maire